

Séance du 11 mai 2020

L'an 2020, le 11 mai à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par l'article 10 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, dans la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires dans le respect des recommandations sanitaires mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid 19, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand - Mme Danièle Chartrain - MM. Gérard Thomas - Philippe Chevalier - Hubert Rouyer

Excusés : Mme Christelle Copleutre - MM. Olivier Champain - Jean-Bernard Pigeard - M. Nicolas Poilpray

Absents : Mmes Fabienne Blin - Evelyne Freulon - MM. Thomas Blot - Albert Gilbert - Daniel Marty

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX RUE DE JAULT : Mission de coordination, sécurité et protection de la santé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise Pigeon TP qui a été retenue pour les deux lots des travaux de réfection de la rue de Jault fait appel à un sous-traitant.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le maître d'ouvrage a l'obligation de désigner un coordinateur de sécurité et protection de la santé dès que deux entreprises sont présentes sur un même chantier et que cette mission est à la charge du maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de mission coordination sécurité et protection de la santé de M. Jardin Jacky pour un montant de 1 711,40 € HT, soit 2 053,68 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition de mission coordination sécurité et protection de la santé de M. Jardin Jacky pour un montant de 1 711,40 € HT, soit 2 053,68 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le maître d'œuvre l'a avisé d'un surcoût lié aux mesures sanitaires à prendre suite à la pandémie du Covid 19. Les travaux ne devraient pas débuter avant début juin 2020 car il faut respecter le plan de retrait de 1 mois.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le Syndicat d'adduction d'eau potable du Perche sarthois – Le Vairais va changer les colliers de prise en charge de chaque maison cette semaine ou la suivante dans la rue de Jault.

REMISE GRACIEUSE LOYERS SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la demande de remise gracieuse de loyers formulée par Mme Debray Nathalie, gérante du salon de coiffure et locataire de la commune, suite à la fermeture du salon du 16 mars au 11 mai 2020 pour cause de confinement lié à la pandémie Covid 19.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** une remise gracieuse de deux mois pour le loyer du salon de coiffure,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération,

REPORT FONDS DE CONCOURS 2018 VOIRIE COMMUNALE EN 2020

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, réuni le 17 décembre 2019, décidant de reporter le versement du fonds de concours Voirie communale 2018 sur l'année 2020 pour un montant de 12 238,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le report du versement du fonds de concours Voirie communale 2018 sur l'année 2020 pour un montant de 12 238,00 €,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en € HT
VC n°1	3 090,00 €	Aide départementale	12 238,00 €
VC n°104	3 045,00 €	Fonds de concours	12 238,00 €
VC n°405	9 845,00 €	Part restant à la commune	29 354,00 €
Rue de Jault	37 850,00 €		
TOTAL	53 830,00 €	TOTAL	53 830,00 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

REPORT FONDS DE CONCOURS 2018 RÉFECTION DES TROTTOIRS EN 2020

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, réuni le 17 décembre 2019, décidant de reporter le versement du fonds de concours Réfection des trottoirs 2018 sur l'année 2020 pour un montant de 12 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le report du versement du fonds de concours Réfection des trottoirs 2018 sur l'année 2020 pour un montant de 12 500,00 €,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en € HT
Réfection des trottoirs	77 735,00 €	Fonds de concours	12 500,00 €
		Part restant à la commune	65 235,00 €
TOTAL	77 735,00 €	TOTAL	77 735,00 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

DIVERS

Attribution subvention Région Pays de la Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception du courrier de la région Pays de la Loire annonçant l'attribution de leur participation financière à hauteur de 23 511,00 € pour les travaux de réfection de la rue de Jault.

Travaux chaudière école

Monsieur Hubert Rouyer demande où en est le dossier concernant le remplacement de la chaudière de l'école. Monsieur le Maire lui répond que le dossier est mis en attente. La demande de subvention de la DETR est faite : on attend la réponse. Il faut faire la demande auprès de la région et celle du fonds de concours.

Confection de masques

Des couturières vont se réunir mercredi à la salle polyvalente pour confectionner des masques à destination des personnes vulnérables.

La séance est levée à 11 heures 30 minutes.